

**Rencontre –débat du 6 octobre 2015**  
**« Le Gier demain, stratégie de reconversion pour un territoire en devenir »**  
**« Une ouverture vers l’usine du futur »**

**Trame du discours de Claude Risac**

**Remerciements au nom des 3 autres Présidents des Conseils de développement du Pôle Métropolitain:**

- A monsieur le Maire de Rive de Gier qui nous accueille ce soir dans cette belle salle de spectacles
- A tous les membres du groupe projet de la Conférence métropolitaine des Conseil de développement fortement impliqués dans la rédaction de l’avis et la préparation de cette rencontre.
- A tous les acteurs économiques, sociaux, de formation, associations qui se sont impliqués dans le projet.
- Aux habitants et aux acteurs du territoire qui ont accepté de témoigner dans les clips vidéo
- Et enfin, à vous tous ici présents ce soir : élus, chefs d’entreprises, représentants associatifs, représentants d’organisations professionnelles, intervenants...

**Préambule :**

Nous nous livrons ce soir à un exercice original pour nos Conseils de développement : une forme d’expression démocratique moderne qui à la fois permet d’interpeller les élus mais aussi permet une certaine forme d’appropriation citoyenne puisque nous retrouvons dans cette salle : élus métropolitains et locaux, organisations professionnelles, chefs d’entreprise, associations, responsables d’EPCI et particuliers, ceci pour échanger autour d’un projet à enjeux forts. Toutes les conditions sont donc réunies pour une véritable expression sociétale.

**Rappels sur l’action du Pôle métropolitain :**

Le Pôle Métropolitain réunissant les quatre agglomérations du Grand Lyon, de Saint-Etienne Métropole, Porte de l’Isère et ViennAgglo a été créé le 16 avril 2012 pour faciliter les réflexions et la mise en œuvre d’actions communes sur le territoire métropolitain. Dans ses objectifs stratégiques, le pôle métropolitain définit son champ d’intervention autour des thématiques qui structurent la coopération métropolitaine : l’économie, l’aménagement du territoire, les transports et l’action culturelle. Le pôle métropolitain précise une ambition sur les territoires à enjeux, dont les territoires interfaces de la dynamique métropolitaine.

La Vallée du Gier, bassin de vie de 120 000 habitants, **trait d’union stratégique** entre les agglomérations stéphanoise et lyonnaise et ouverte sur l’agglomération Viennoise et le Nord-Isère s’inscrit parfaitement dans cette logique d’interface et de territoire en recherche d’un nouveau développement.

### Rappels sur le rôle des Conseils de développement

La Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement est **un organe consultatif**, créé par le Pôle Métropolitain pour impliquer la **société civile** dans cette démarche de coopération. Elle réunit des représentants des conseils de développement des quatre agglomérations du Pôle. Elle émet des avis et contributions pour éclairer les choix des élus.

### Historique du projet/du dossier

Le 24 janvier 2013, le Pôle Métropolitain a saisi la Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement au sujet d'un projet futur de développement pour la Vallée du Gier. La Vallée du Gier et son articulation avec Givors étant identifiées comme un espace à enjeux d'intérêt métropolitain de par sa situation, stratégique entre les deux agglomérations Lyonnaise et Stéphanoise et ouverte sur l'agglomération Viennoise et le Nord-Isère.

Cette saisine faisait suite à celle de Saint-Etienne Métropole en date du 26 mars 2012 qui a donné lieu à un avis de son Conseil de Développement intitulé « Le Gier, modèle de néo-industrialisation pour une agglomération en mutation ».

Après deux ans **d'échanges et de consultations** (au total environ 150 acteurs contactés ou auditionnés), je salue au passage Jean-Pierre Picolet et son équipe qui continue d'assurer le suivi du dossier, auprès d'acteurs socio-économiques et politiques de la vallée du Gier et à l'échelle métropolitaine, la Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement a élaboré un projet d'avis intitulé « **Le Gier demain, Stratégie de reconversion pour un territoire en devenir** ». Ce document alors provisoire a été présenté aux élus métropolitains le 28 novembre 2013.

L'année 2014 a permis d'approfondir et de compléter cette première version et le document final a fait l'objet d'une **présentation argumentée auprès des nouveaux élus métropolitains de la commission économique du pôle** le 16 janvier 2015 où il a reçu un **accueil favorable**.

**Ce projet est le fruit d'une solide réflexion et concertation avec les acteurs socio-économiques et politiques de la Vallée du Gier.**

Trois axes majeurs structurent les propositions de l'avis de la Conférence métropolitaine des Conseils de développement :

- **Moteur essentiel du projet : redynamiser économiquement la vallée du Gier** en partant d'un socle industriel diversifié et d'une spécificité agricole : c'est autour du concept de **néo industrialisation, versus « marché des équipements pour l'énergie »**, impliquant une réelle mutation des entreprises à travers une vision de l'usine du futur que se structure la dimension économique du projet. C'est aussi à travers le lien recherche/formation/développement économique qu'est pensée la dynamique territoriale à mettre en œuvre.  
C'est aussi de faire de ce territoire un **espace d'expérimentation** des actions du pôle métropolitain pour **l'agriculture péri-urbaine** et l'industrie agroalimentaire puisque la vallée du Gier est un territoire qui possède une dimension agricole forte;
- Assurer un **cadre de vie attractif** et de qualité, des coteaux jusqu'au coeur de la Vallée du Gier.

- C'est d'abord un enjeu majeur d'attractivité du territoire en lien avec la volonté de développement économique, en assurant aux futurs salariés et travailleurs un cadre de vie de qualité. Le rapport met en lumière aussi des enjeux de cohérence et cohésion territoriales que questionnent les infrastructures routières et ferroviaires
  - la question de **la rivière Gier** et la reconquête de la rivière constituent un autre enjeu majeur du projet ;
  - le marqueur identitaire peut passer par la **valorisation du patrimoine** matériel et immatériel du territoire comme un atout culturel et touristique clef ;
- Le rapport met l'accent sur une troisième dimension qui doit s'appuyer sur un véritable **pilotage métropolitain** à l'échelle du pôle et de ses agglomérations. Le projet ne signifie pas qu'il n'y a pas des actions en cours, mais il convient de les coordonner à l'échelle du Pôle Métropolitain. L'idée de « projet d'intérêt métropolitain » suppose d'abord l'expression claire d'une volonté politique sur la mise en œuvre du projet, une mobilisation de tous au cœur de laquelle Saint Etienne Métropole et le Grand Lyon auront un rôle central. Il faut aller au-delà en y associant les acteurs publics, comme l'Etat, des acteurs privés comme les chambres consulaires, les établissements publics en charge du développement du territoire, mais aussi les citoyens auprès desquels un travail d'information et de concertation est de nature à favoriser l'appropriation du projet.

Durant la période où nous menions nos réflexions, les chambres de commerce et d'industrie métropolitaines sortaient une étude sur l'usine du futur et les savoir-faire territoriaux dans ce domaine. Ces travaux se sont révélés complémentaires aux nôtres ; c'est pourquoi nous avons organisé cette soirée en partenariat avec les CCI.

#### **Annnonce du programme et conclusion**

Le programme de cette rencontre a été conçu pour **donner la parole** à la société civile, aux experts économiques et en aménagement, aux élus, au regard des grandes orientations soutenues par la Conférence métropolitaine des Conseils de développement.

Les derniers mots de cette rencontre / conclusion seront apportés par Gaël Perdriau, Président de Saint-Étienne Métropole, 1<sup>er</sup> VP du Pôle métropolitain et de la Métropole de Lyon.

Il appartiendra aux élus, qui sont *in fine* les décisionnaires, de nous expliquer comment ils s'emparent du projet, comment ils transforment le projet en **plan d'actions mobilisateur des énergies** des différents acteurs concernés.

Les pièces du puzzle sont là, reste à donner un élan et à affirmer le développement de ce projet. Les élus peuvent compter en cela sur **l'accompagnement des Conseils de développement** qui faciliteront le passage de relais et qui resteront présents dans l'évaluation, dans la suite de ce projet qui est d'intérêt majeur pour Lyon, Saint-Etienne et dans le cadre de la future région Auvergne Rhône-Alpes.